


| | | |
|---|--|----------------------------|
|  | Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE | n° d'ordre 23179 |
|---|--|----------------------------|

SEANCE du : 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 novembre 2023.

ETAIENT PRESENTS

| | | | |
|--------------------|------------------------------|----------------------|------------------------|
| Anne-Marie BARBIER | Bruno COTHOUIS | Emmanuelle MENARD | Philippe ROBIN |
| Thierry BAUDOUIN | Sandrine DELUGEAU | Jean-François MOREAU | Anne ROUX |
| Bérangère BAZANTAY | Pascale FERCHAUD | Jean-François MORIN | Marinette TALLIER |
| Hélène BROSSEAU | Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU | Nathalie MOREAU | Rodolph THIBAUDEAU |
| Pierre BUREAU | Bruno BODIN | Pierre MORIN | Véronique VILLEMONTAIX |
| Sandra CAILTON | Etienne HUCAULT | Arnaud PRINTEMPS | |
| Yannick CHARRIER | Constance MACKOW | Alain ROBIN | |

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

| | | |
|--|---|--|
| Pascal GABLY – pouvoir à Thierry BAUDOUIN | Stéphanie FILLON – pouvoir à Emmanuelle MENARD | Jamel CHENIOUR – pouvoir à Bruno COTHOUIS |
| Anita BRIFFE – pouvoir à Pierre MORIN | Philippe BARON – pouvoir à Hélène BROSSEAU | Marie JARRY |
| Florence BAZZOLI | | |

Secrétaire de séance : Bruno BODIN, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU – Directeur des services techniques



Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Pass'Haj Nord Deux-Sèvres

Dans le cadre d'un partenariat pour le redéploiement de l'offre en habitat jeunes sur le Bocage Bressuirais entre l'association Pass'Haj Nord Deux-Sèvres, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et les communes de Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant sur Sèvre et Nueil-Les-Aubiers, il est proposé au Conseil municipal de signer une convention d'objectifs et de moyens.

L'association Pass'haj est agréée par l'Etat pour la gestion de résidences sociales de type Résidence Habitat Jeunes (RHJ) depuis 1971. Elle gère actuellement l'ensemble des résidences RHJ du Nord Deux-Sèvres (Cerizay, Bressuire et Thouars) ainsi que des logements partagés sur Bressuire, Mauléon et Nueil-Les-Aubiers.

Le projet de redéploiement de l'offre en habitat jeune sur le Bocage Bressuirais vise à structurer une offre habitat jeunes équilibrée et en cohérence avec le tissu économique du territoire avec en 2025, 77 places disponibles réparties de la manière suivante :

| | Bressuire | Cerizay | Mauléon | Moncoutant sur Sèvre | Nueil-Les- Aubiers |
|--------------------------------------|-----------|-----------|----------|-------------------------|-----------------------|
| Nombre de places en RHJ | 36 | 14 | | 7 | 15 |
| Nombre de places en sous-location | | | 5 | | |
| Total | 36 | 14 | 5 | 7 | 15 |

Au regard du planning prévisionnel des travaux annoncé, il est prévu une mise en service progressive des résidences habitat Jeunes à compter de 2023 jusqu'en 2025.

Dans la convention proposée, l'association s'engage à mettre en œuvre les missions suivantes :

- Faciliter l'installation des jeunes sur le territoire du Bocage Bressuirais et concourir à leur socialisation par l'habitat,
- Favoriser la mobilité professionnelle, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20231121-DG_DEL_2023_179-DE
 Date de télétransmission : 21/11/2023
 Date de réception préfecture : 21/11/2023

- Favoriser l'accès au logement des jeunes et à leur accession à l'autonomie, ...

La convention est convenue pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023. Elle prendra fin le 31 décembre 2025 sans qu'il soit nécessaire de recourir à quelques formalités que ce soit. Elle sera renouvelée expressément par avenant ou convention.

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre et à animer ce projet de structuration en Habitat jeunes sur les principaux pôles du territoire.

La Communauté d'Agglomération et les communes de Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant sur Sèvre et Nueil-Les-Aubiers s'engagent à soutenir financièrement ces actions dont l'association s'assigne à réalisation. Elles fixent annuellement dans le cadre de leur budget primitif et par délibération, le montant de leur concours financier.

Les principes de financements sont les suivants :

- Une participation financière de la CA2B à hauteur de 26 000€ par an,
- Une participation financière de chaque commune disposant d'une Résidence Habitat Jeunes à hauteur de 300€ par place par an,
- Une participation financière de chaque commune disposant d'une offre alternative en habitat jeunes (type logements en sous-location) à hauteur de 200€ par place par an.

Pour la période 2023-2025, les montants annuels déterminés pour chaque partenaire au regard de l'offre en habitat jeunes proposée sont les suivants :

| | 2023 | 2024 | 2025 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Subvention CA2B | 26 000 € | 26 000 € | 26 000 € |
| Subvention Commune Bressuire | 7 560 € | 10 800 € | 10 800 € |
| Subvention Commune Cerizay (aide indirecte fluides) | 9 000 € | 4 200 € | 4 200 € |
| Subvention Commune Mauléon | 1 400 € | 1 000 € | 1 000 € |
| Subvention Commune Moncoutant sur Sèvre | 2 100 € | 2 100 € | 2 100 € |
| Subvention Commune Nueil Les Aubiers | 2 400 € | 4 500 € | 4 500 € |
| Total | 48 460 € | 48 600 € | 48 600 € |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

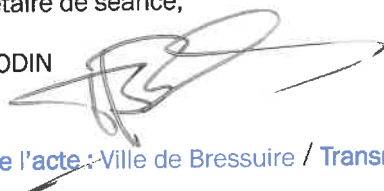
- **D'ACCEPTER** la convention partenariale jointe en annexe
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document relatif à cette convention
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bruno BODIN




Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture

079-217900497-20231121-DG_DEL_2023_179-DE

Date de télétransmission : 21/11/2023

Date de réception préfecture : 21/11/2023

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :

21 NOV. 2023